
Assembly of First Nations

55 Metcalfe Street, Suite 1600
Ottawa, Ontario K1P 6L5
Telephone: 613-241-6789 Fax: 613-241-5808
www.afn.ca



Assemblée des Premières Nations

55, rue Metcalfe, Suite 1600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5
Téléphone: 613-241-6789 Télécopieur: 613-241-5808
www.afn.ca

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
25, 26 ET 27 JUILLET 2017, REGINA (SASKATCHEWAN)

Résolution n° 45/2017

TITRE: Investissements fédéraux dans les services de police des Premières Nations

OBJET: Services de police, sécurité publique

PROPOSEUR(E): Darcy Gray, Chef, gouvernement mig'maq de Listuguj, Qc

COPROPOSEUR(E): Dean Sayers, Chef, Première Nation de Batchewana, Ont.

DÉCISION: Adoptée par consensus

ATTENDU QUE:

- A. En vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones :
- i. Article 19 : Les États se concertent et coopèrent de bonne foi avec les peuples autochtones intéressés – par l'intermédiaire de leurs propres institutions représentatives – avant d'adopter et d'appliquer des mesures législatives ou administratives susceptibles de concerner les peuples autochtones, afin d'obtenir leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause;
- B. Les services de police des Premières Nations sont des services essentiels, comme toute autre force de police municipale ou provinciale. Ainsi, ils devraient être reconnus comme des services essentiels et financés adéquatement afin de pouvoir accomplir pleinement leur mission;
- C. En septembre 2016, le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, l'honorable Ralph Goodale, au nom du gouvernement du Canada, s'est engagé à consulter respectueusement les Premières Nations et à être attentif à leurs intérêts et priorités afin d'accomplir des progrès tangibles dans des domaines prioritaires, tels que la sécurité et les services de police dans les communautés en vue d'améliorer la sécurité des citoyens.
- D. Le gouvernement du Canada s'est engagé à travailler à la réconciliation avec les peuples autochtones dans le cadre d'une relation Couronne-Premières Nations de nation à nation et de gouvernement à gouvernement axée sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat;

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 27^e jour de juillet 2017 à Regina (Saskatchewan)



PERRY BELLEGARDE, CHEF NATIONAL

45 – 2017
Page 1 de 2

- E. Un grand nombre d'ententes de contribution destinées à assurer la présence de services de police dans les communautés des Premières Nations prendront fin le 31 mars 2018. Le futur financement de ces services dépend de la prolongation du Programme des services de police des Premières Nations (PSPPN), que le gouvernement a promis de renouveler;
- F. Le budget fédéral de 2017 prévoyait un investissement de 102 millions de dollars, étalé sur cinq ans et commençant en 2018-2019, pour répondre aux besoins les plus urgents en matière de forces de police autochtones, pendant que le gouvernement fédéral étudiera des moyens d'améliorer l'efficacité du Programme. Cependant, très peu de renseignements ont été diffusés à ce jour au sujet de la mise en œuvre des engagements du budget de 2017 et du renouvellement du PSPPN;
- G. L'absence de renseignements opportuns de la part du gouvernement fédéral concernant toute approche renouvelée mine l'importance de la relation privilégiée entre les Premières Nations et la Couronne et amène les Premières Nations à penser que garantir la paix et l'ordre dans leurs nations n'est pas aussi important que de fournir des services de sécurité publique aux Canadiens.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée:

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de communiquer avec le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile et de rappeler au gouvernement du Canada son obligation de discuter avec les Premières Nations des moyens à mettre en œuvre pour assurer la sécurité des citoyens des Premières Nations.
2. Enjoignent à l'APN de presser le gouvernement du Canada de s'assurer que les services de police des Premières Nations sont considérés comme des services communautaires essentiels et qu'ils reçoivent un appui comparable à celui dont bénéficient les forces de police provinciales et municipales.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 27^e jour de juillet 2017 à Regina (Saskatchewan)



PERRY BELLEGARDE, CHEF NATIONAL